



La transition du Nouveau-Brunswick vers la responsabilité des producteurs

Le [Règlement sur les matières désignées](#) transfère la responsabilité financière et opérationnelle des programmes de recyclage des emballages et des produits en papier aux propriétaires de marques (également appelés producteurs). Les producteurs sont ceux qui fournissent des emballages et des matériaux en papier aux résidents. Dans ce nouveau modèle de responsabilité élargie des producteurs, les producteurs deviendront entièrement responsables de la collecte.

Qui nous sommes

Circular Materials est une organisation nationale sans but lucratif de responsabilité des producteurs créée pour aider les producteurs à répondre à leurs obligations en vertu de la responsabilité élargie des producteurs (REP) partout au Canada. Créé par les principaux fabricants, détaillants et restaurants d'aliments, de boissons et de produits de consommation du Canada, Circular Materials représente l'évolution de la gestion des produits vers une économie plus circulaire où les matériaux sont collectés, recyclés et retournés aux producteurs pour être utilisés comme contenu recyclé dans de nouveaux produits et l'emballage.

Que signifie cette transition pour les résidents ?

Pendant la transition vers le nouveau modèle, les résidents du Nouveau-Brunswick ne remarqueront pas de différences dans leur calendrier de recyclage et pourront toujours recycler les mêmes matériaux qu'avant. Une fois que la transition est terminée en 2027, Circular Materials introduira un programme de recyclage plus pratique, cohérent et efficace dans toute la province - un changement dont les personnes et la planète en profitent. Des informations sur le recyclage résidentiel peuvent être trouvées sur circularmaterials.ca/NB

Calendrier de la transition

La transition vers la REP se fera progressivement à compter du 1er novembre 2023. La transition sera achevée d'ici 2027.

Phase 1

Transition des entités phase 1

1 novembre 2023

Phase 2

Transition des entités phase 2

1 mai 2024

Expansion des services et espaces publics

1 novembre 2024

Transition accomplie vers la REP

1 janvier 2027

Pourquoi cette transition est importante



- Le Nouveau-Brunswick est la première province de l'Atlantique à adopter la REP pour les produits d'emballage et de papier.
- Les résidents peuvent désormais recycler davantage – verre, polystyrène, carton auxiliaire et les plastiques souples peuvent être retournés aux centres participants de récupération pour le recyclage.
- En 2027, une fois que la transition est terminée, Circular Materials introduira un programme de recyclage plus pratique, cohérent et efficace à travers la province – un changement dont les personnes et planète en profitent.
- Ce nouveau système géré par Circular Materials représente l'évolution de la gestion responsable des produits vers une économie plus circulaire où les matières sont collectées, recyclées et réutilisées en tant que contenu recyclé dans de nouveaux emballages et produits.

Qu'est-ce que la responsabilité élargie des producteurs?

La REP est un modèle où les producteurs – les entreprises qui fournissent des emballages et des produits du papier aux résidents – sont responsables de la fin de vie des matières dont ils se servent. La REP favorise l'innovation, les gains d'efficacité opérationnelle, des normes supérieures et l'accès aux matières. Elle est reconnue comme l'un des mécanismes les plus efficaces pour améliorer les taux de recyclage.

Comment nous améliorons le système de recyclage au Nouveau-Brunswick



Partenariats stratégiques et initiatives de collaboration pour stimuler l'innovation



Optimisation de l'infrastructure des opérations de recyclage



Promotion et éducation visant à augmenter les taux de recyclage



Une boucle infinie où les matières sont réutilisées dans de nouveaux emballages et produits



circularmaterials.ca



@CircMaterials



Circular Materials